

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20230706-2023-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

VENDREDI 2 JUIN 2023

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 26 juin 2023 transmis par voie électronique le 30 juin 2023, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 18h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Janine TROUDE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Gaëlle COURTOIS, Alexandre HANNIER, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Thiéry MARTIN a donné pouvoir à Pascale DUPUIS
Marie-Josée LEQUIEN a donné pouvoir à Joël DECOUDRE
Martine BONINO a donné pouvoir à Corinne MORDA
Martine CORBUT a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Christine LESUEUR
Oumar FALL a donné pouvoir à Cyrille CAPELLE

Etaient absents :

Marc ODIN
Dana RADU
Emmanuel MALLET
Pascal ROGER
Clément CORDONNIER
Lukas SAWICKI

2023-84

AFFAIRES FONCIÈRES : CESSION DES TERRAINS AL431 ET AL339 A LA SOCIÉTÉ SAS McDONALD'S FRANCE.

Madame La Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération de principe en date du 13 avril 2023, le conseil municipal, en réponse à une lettre d'intérêt de la société SAS McDonald's France, avait exprimé sa volonté de céder à cette société, les terrains nécessaires à la réalisation du projet de construction d'une unité de restauration rapide avec service au volant « Mc Drive » situés à l'angle de la rue de Neufchâtel et de la rue du Vecquemont, sous condition de déterminer la surface exacte des terrains d'assiette à céder, et de fixer le prix de cession.

Les terrains d'assiette du projet cadastrés AL n°341 et AL n°339 représentent une surface totale de 5 707 m².

Dans son avis du 13 avril 2021, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction générale des finances publiques a estimé la valeur de cession de ces terrains à 114 000 €.

La durée de validité de l'avis du 13 avril 2021 étant d'une année et aucune opération immobilière n'ayant eu lieu durant cette période, une actualisation de l'avis de cession du 13 avril 2021 a été demandée au Pôle d'évaluation domaniale, qui a conclu dans son avis du 13 septembre 2022, à la reconduction de l'évaluation de 2021 pour 114 000 €.

Les conditions liées à la surface exacte des terrains d'assiette à céder et au prix de cession étant à présent connues, le conseil municipal est à nouveau sollicité pour délibérer sur les conditions de cession de cet ensemble immobilier à la société acquéreuse McDonald's France.

Il est donc proposé au conseil municipal de céder à la société SAS McDonald's France – dont le siège social est situé 1 Rue Gustave Eiffel – 78280 Guyancourt, l'ensemble immobilier cadastré section AL n°341 et AL n°339 d'une surface totale de 5 707 m², situé à l'angle de la rue de Neufchâtel et de la rue du Vecquemont, au prix de 114 000 €, conformément à la valeur estimée par la Direction Générale des Finances Publiques de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2022 ; les frais de géomètre étant à la charge de la commune, et les frais de notaire à celle de l'acquéreur, d'une part et d'autoriser Madame La Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette vente, d'autre part.

Après avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 « Abstention »), le conseil municipal décide :

* de céder à la société SAS McDonald's France – dont le siège social est situé 1 Rue Gustave Eiffel – 78280 Guyancourt, l'ensemble immobilier cadastré section AL n°341 et AL n°339 d'une surface totale de 5 707 m², situé à l'angle de la rue de Neufchâtel et de la rue du Vecquemont, au prix de 114 000 €, conformément à la valeur estimée par la Direction Générale des Finances Publiques de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2022 ; les frais de géomètre étant à la charge de la commune, et les frais de notaire à celle de l'acquéreur,

*d'autoriser Madame La Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette vente, d'autre part.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations**

**Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX**



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 10 JUL. 2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.